



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## ARRÊTÉ N° 2022-033P abrogeant l'arrêté municipal n°2020-031P

### Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-031P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de signature à M. Vincent LEROUX, Responsable du service Voirie.
- Considérant** que M. Vincent LEROUX n'occupe plus le poste de Responsable du service Voirie.

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté municipal n°2020-031P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.

**ARTICLE 2** Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 1<sup>er</sup> septembre 2022  
le Maire,

Danielle CORNET.

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 19/09/2022  
- De la notification le :  
Signature

- De la publication le :

20/09/2022